

**La retraite**  
**style**  
**« gilet jaune »**

Sympa et respectueux

**La réforme MACRON  
est une réforme  
qui se veut structurelle  
et non paramétrique**

**Ce qui nous intéresse particulièrement  
c'est le montant de  
notre retraite liquidée et la réversion  
et les cumuls emploi retraite**

# Mais !!

Ne pas compter que sur les hausses du montant des retraites ou des réversions.

Ne pas compter sur la baisse du coût de la vie.

Mais surtout **ANALYSER son patrimoine pour envisager vos possibilités sur 20/30/40 ans !**

Et faire de bons choix pour son couple et son conjoint.

C'est la raison pour laquelle j'ai convié Pasteur Mutualité à notre réunion.

Nous sommes à la retraite **dépendants**

De l'état : pour la retraite

De l'état : pour les réversions

De l'état : pour les taxes (CSG)

De l'état : pour le coût de la vie

Nous avons un peu de liberté

sur notre patrimoine

(donations assurance vie, viager, immobilier etc...)

alors essayons de faire de bons choix ou les moins mauvais

si possible à l'avance !



# **La réforme « des retraites » MACRON**

Ou la promesse de faire une réforme juste

**Un système plus clair et équitable où un euro cotisé  
donnera les mêmes droits pour tous : SUPER !**

MAIS ....

Mais le déséquilibre démographique et l'allongement de l'espérance de vie impactent l'équilibre financier du système et peut être aussi une baisse de la natalité.

Un « BIG BANG » qui ne peut épargner personne

# Le postulat

- À cotisation identique  
= nombre de points identiques  
= montant de retraite identique

“Justice sociale  
et non de  
restauration  
financière”  
Pas de dette



- L'unification des régimes de retraite est un chantier gigantesque qui va intéresser tous les actifs travaillant en France (si accord un certain nombre travaillant en Europe)
- soit 30 millions de personnes
- Et on peut ajouter autant de conjoints ?
- Cela mérite ~~un~~ bien une réflexion large et patiente et réelle +++

# Les très nombreux paramètres de la retraite actuellement

UN PETIT NOUVEAU :  
LE RÉGIME UNIVERSEL



# Les pièces qui entrent (aient) en jeu pour faire un plan de retraite

## Les pièces maitresses

- **Âge et date de naissance** (non modifiable! )
- **Le nombre de trimestres** (problème à venir?) ou le nombre d'annuités
- **Le nombre de points** pour chaque régime : fonction des cotisations réglées elles même fonction des revenus et du nombre de points /PSS attribué
- **vos revenus** pour régler les cotisations et avoir le max de points
- Les éventuels **achats/rachats** faits ou à faire
- **État matrimonial**
  - Mariage et réversion
  - pacs ,concubinage :pas de réversion
  - séparation, divorce :pension alimentaire
- **naissances + Nombre d' enfants**  
:important pour la et les pensions alimentaires, la prévoyance conjoint, la réversion et son partage, majoration familiale
- **le patrimoine** :immobilier résidences personnelle ou de rapport ,biens mobiliers/Madelin assurance vie permettant de réaliser un complément de retraite

## Les variables

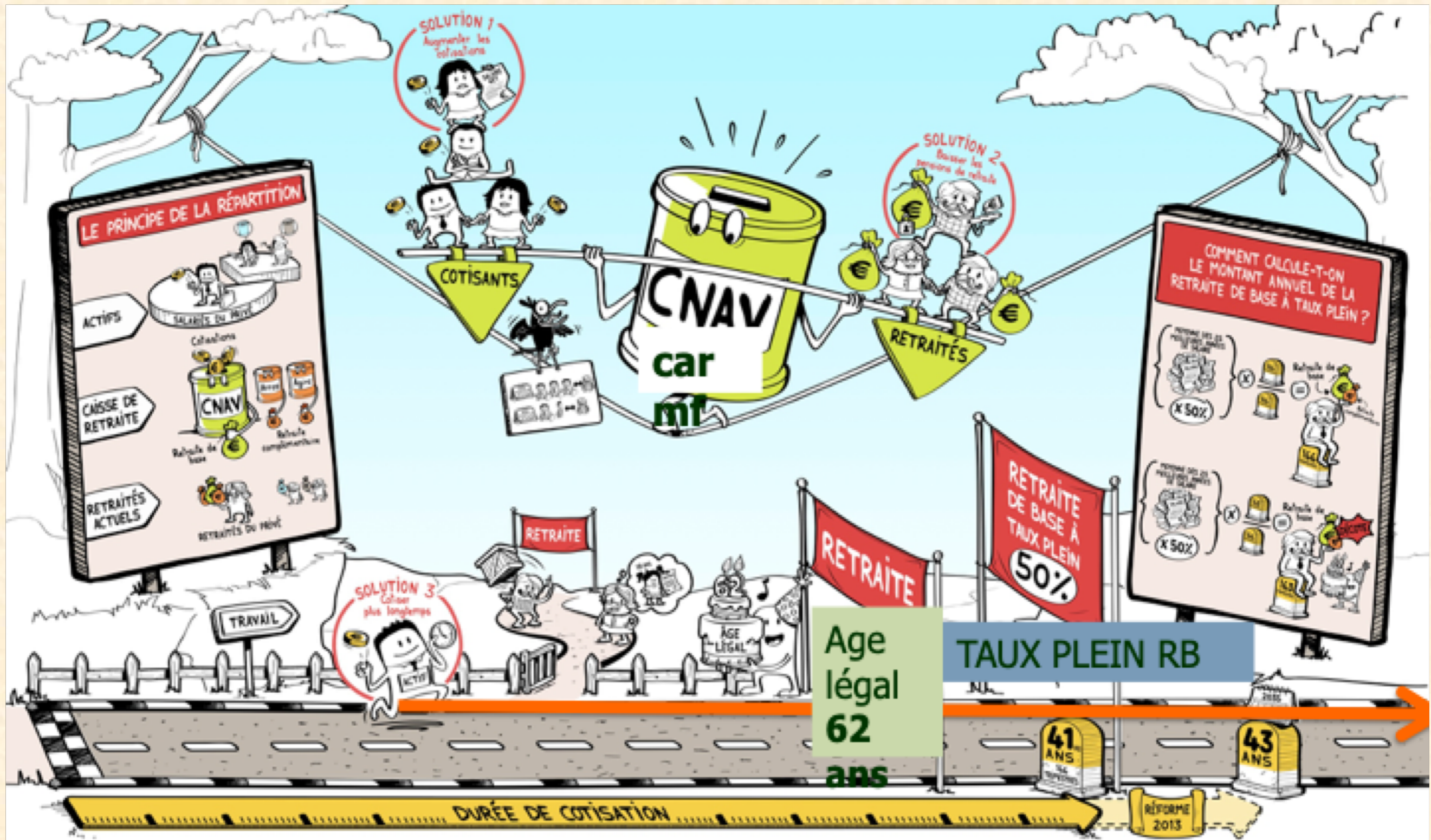
- **Votre niveau de vie (prévisible)**  
bien calculer++et adapter
- **Vos contraintes (prévisibles)** financières et familiales : la retraite seul ou à deux famille monoparentale avec revenus/retraite conjoint plus ou moins
- **Les accidents de la vie (imprévisibles)** et état de santé (longue maladie , invalidité, décès conjoint ou vous même )
- **Lés décisions concernant la retraite du gouvernement** ( plus ou moins prévisibles valeur des points et nombre de points annuel par ex)

Et les statuts des différentes caisses (environ 42/47).

**Sans compter la PIRE !!!**

**L'absence de caisse des fonctionnaires (l'état puise directement dans le budget de l'état).**

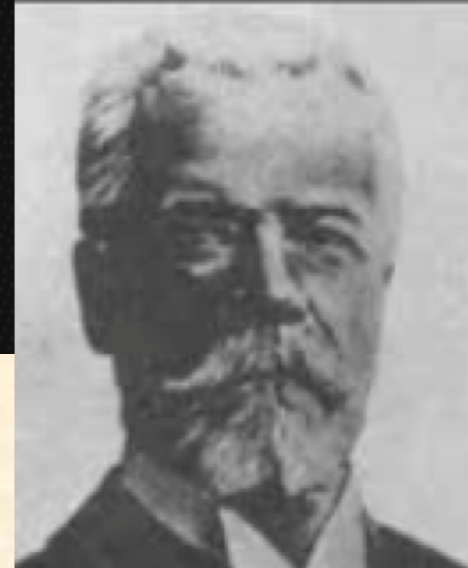




Gouverner, c'est prévoir.

Emile de Girardin

[www.citation-celebre.com](http://www.citation-celebre.com)



Prévoir, c'est à la fois  
supputer l'avenir et le  
préparer: prévoir c'est  
déjà agir

HENRI FAYOL

## **Le papy boom était prévisible depuis 1946**

**Ce sont tous les chefs d'état qui se sont succédés  
qui n'ont pas fait leur boulot c'est-à-dire Anticiper  
et ont préféré augmenter les prestations à des fins  
électorales en négligeant les effets du chômage,  
en croyant malgré les chiffres INSEE et mondiaux  
à une éternelle croissance.**

# On répète .....

L'unification des régimes de retraite est un chantier gigantesque qui va intéresser tous les actifs travaillant en France (si accord un certain nombre travaillant en Europe)

- soit 30 millions de personnes
- Et on peut ajouter autant de conjoints ?
- Cela mérite ~~de~~ bien une réflexion large et patiente et réelle +++ 1 ou 2 ans de plus ?

**Avec écoute de tous les directeurs de caisses qui sauront énumérer les problèmes posées par chaque section professionnelle**

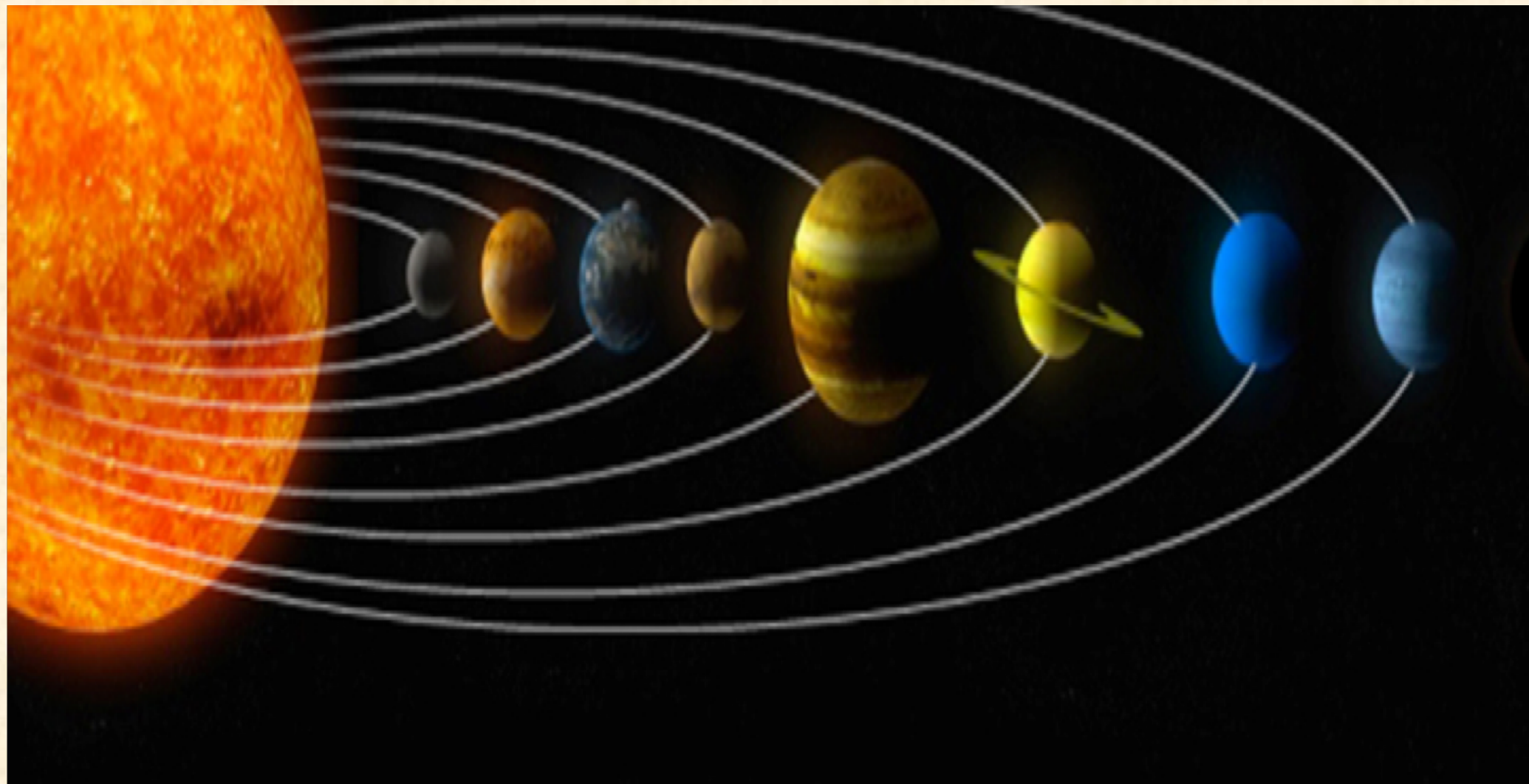
**Une direction unique ne peut traiter les problèmes particuliers**

# **Le projet d'ici fin 2019**

- 1. Convergence des 37 ( à 47 régimes de retraite actuels)/Gommer les disparités entre les différents régimes et entre public et privé.**
- 2. maintien de l'âge actuel 62 ans ? ?**
- 3. Sans toucher aux pensions ??**
- 4. Remise en cause des avantages des régimes spéciaux ?**
- 5. Modification des règles de calcul du public et du privé.**
- 6. Les mécanismes de solidarité .....**
- 7. Le calcul des pensions de reversions (conçues à une époque où les femmes travaillaient peu (pour 1 euro cotisé du conjoint, la réversion est actuellement de 50%. ..).**
- 8. Les droits familiaux.**
- 9. La loi pacte modifiant l'épargne retraite.**
- 10. A partir de 8 PSS , une partie de la retraite en capitalisation ?**

# Comment réunir des régimes de retraites séparés par des années lumière

47 caisses c'était trop.  
Est-ce une raison pour n'en faire qu'une ???



# Les 10 piliers du régime universel

1. Un système universel par répartition et à points.
2. Un espace de capitalisation pour les hauts revenus.
3. Toute la carrière prise en compte.
4. Des adaptations pour les indépendants (médecins par ex).
5. Les primes pour les fonctionnaires prises en compte.
6. Des droits familiaux dès le premier enfant.
7. Une pension minimum.
8. Un âge minimum avec prise en compte de la pénibilité.
9. Les droits acquis préservés lors de la transition.
10. Des règles d'or pour le pilotage.



# À côté du postulat

- Le système de retraite sera le reflet du monde actif.
- **Universel ne veut pas dire UNIQUE** : il peut y avoir des différences si cela se justifie par l'équité.
- **Cela sera un système contributif** qui s'appuiera sur toute la carrière des individus et non sur des statuts.



Risque de confiscation ????



# **Budget, économies, plus de retraités, marché du travail atone, carrières multiples et discontinues, etc...**

- **Si l'on lance une réforme, c'est aussi pour réaliser des économies!**
- Il y a généralement plus de perdants que de gagnants.
- **Mais il y aussi la volonté d'être plus équitable et plus simple.**
- Les Français cotisent en moyenne à 2,6 régimes de retraites. La complexité va s'aggraver. Nous ne sommes loin de l'époque où l'on faisait toute sa carrière dans la même entreprise.
- **C'est clair, il faut adapter notre régime de retraite aux changements du marché du travail.**



**« Nos retraites »  
ne pas se méprendre :  
nous sommes solidaires des actifs**

**et c'est un système par répartition  
( les actifs paient pour les retraités )**

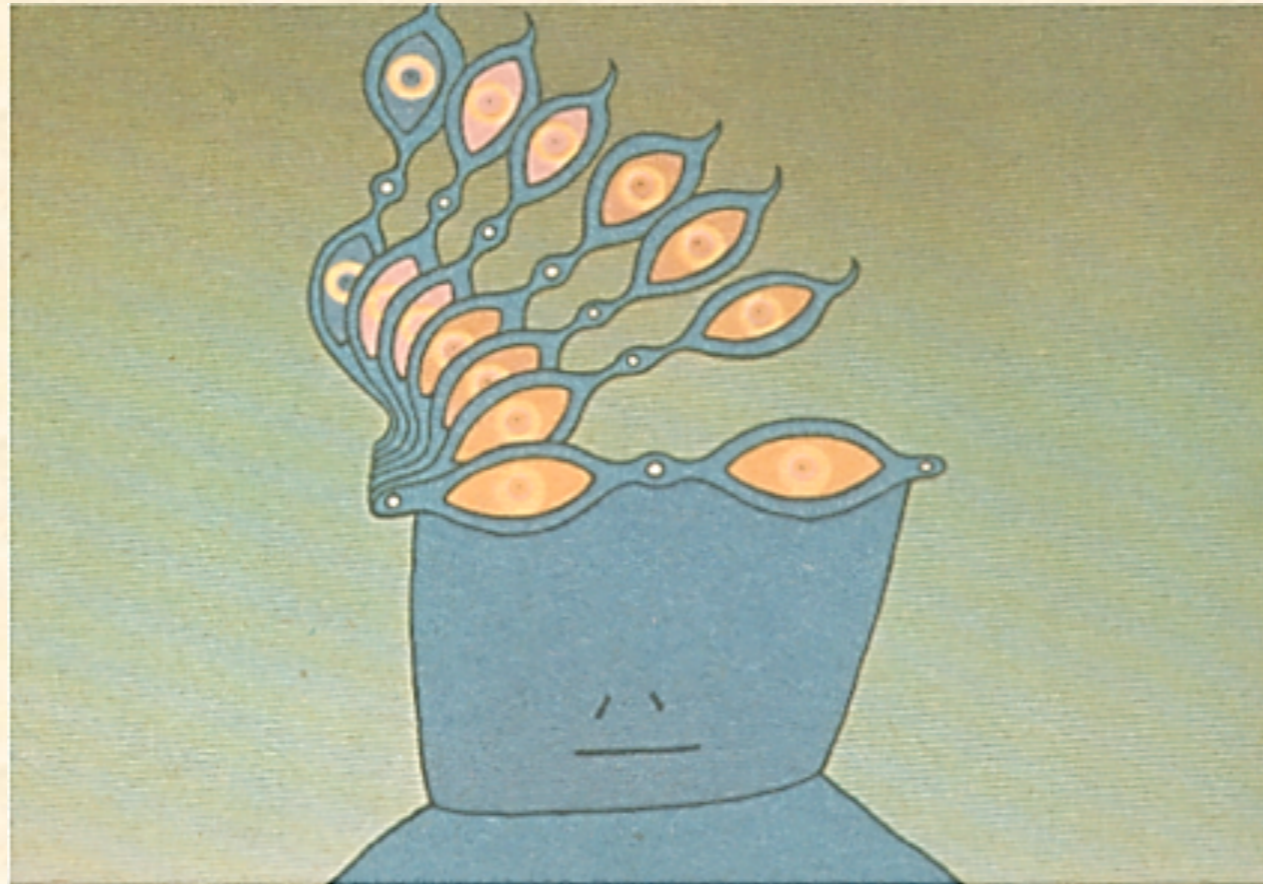
- À Quels changements s'attendre ???

# Promesse de "candidat"

- « Promesse de candidat »
- Les retraités actuels ne seraient pas concernés.
- Ni ceux à moins de 5 ans de la retraite.
- Qui seront les gagnants et les perdants de cette réforme ???



# Ne jamais oublier la fable de la cigale et la fourmi



Beaucoup de scénaris l'essentiel est de l'avoir préparé

## La cigale et la fourmi

### Version classique

La fourmi travaille dur tout l'été dans la canicule ;  
Elle construit sa maison et prépare ses provisions pour l'hiver  
La cigale pense que la fourmi est stupide ;  
Elle rit, danse et joue tout l'été.  
Une fois l'hiver arrivé, la fourmi est au chaud et bien nourrie.  
La cigale grelottante de froid n'a ni nourriture ni abri et meurt de froid.  
Fin

Docteur  
CALES  
ROSELYNE

14

**Ou .....**



# I. Le montant de nos retraites



# Le niveau de vie plus élevé que l'ensemble des actifs ?

## Les sanctions

- Suppression de la 1/2 part des veuves.
- Contribution de solidarité pour l'autonomie de 0,3% sur les retraites.
- Fiscalisation des majorations pour famille nombreuse.
- Gel des revalorisations des pensions complémentaires.
- Hausse de la CSG en 2017 de 1,7 points.
- Et pour les médecins : le décret du **25** novembre 2011.
- Pension moyenne augmentera à l'avenir moins vite que les revenus d'activité.....
- Surtout si l'inflation reste quasi nulle.
- De moins 6% à 17% à l'horizon 2060 ???



# Les raisons de leur «Richesse»

## Les "vieux"

Carrières plus longues et temps de travail plus élevé.

Mieux rémunérées ?

Achat de leur patrimoine à une époque où les taux d'intérêt étaient élevés.

## Les jeunes :

- Entrée dans le monde du travail plus tard.
- Hédonisme et recherche du bonheur.

**Incontestablement  
un changement de mentalité  
en ce qui concerne le travail  
et la vie privée.**



# **Le gel des pensions**



**Inflation, augmentation des prix courants etc.....,  
les déficits ne sont ils pas en train d'être comblés  
le papy boom n'est il pas en voie d'extinction ?  
Mais croissance faible, chômage important.**

**UN retraité  
est riche  
à 2 100 €**

**Les politiques estiment  
qu'ils ne peuvent vivre à  
moins de 5 000 à 10 000 €.**

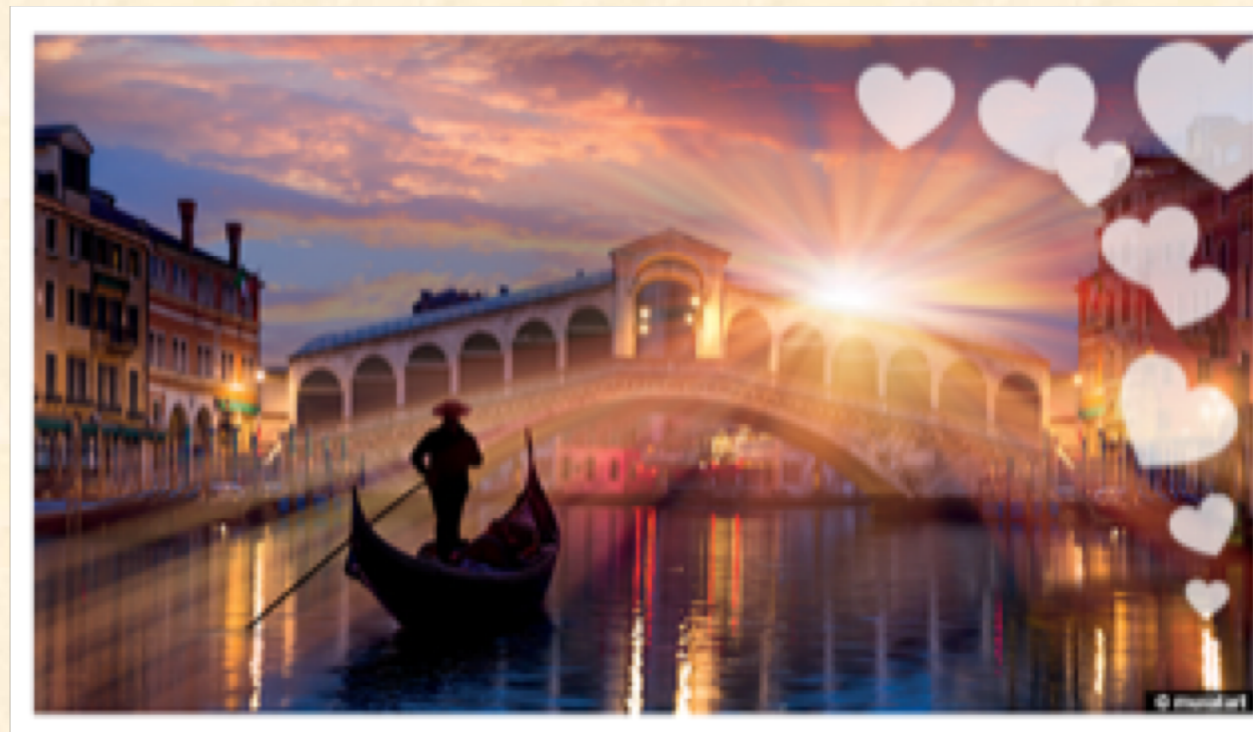


## II : La réversion

Cette part de la pension du conjoint décédé que perçoit le conjoint survivant, souvent une femme, est indispensable.

Sinon, ce serait la faillite financière pour bien des veuves (ou veufs), les faisant tomber dans la misère.

De plus, cet argent « appartient » aux retraités qui, en travaillant, ont cotisé pour l'obtenir un jour (pourcentage des cotisations).



36 milliards d'euros  
en 2016

# Le gouvernement se défend de vouloir supprimer les pensions de réversion

- **Mais** de vouloir **une remise à plat** de cette réversion (compte tenu du taux d'emploi des femmes).
- **Le but est d'harmoniser les règles mais à enveloppe constante.**
  - Un âge minimum différent.
  - Des montants inégaux de 50% à 60%.
  - Des conditions de ressources distinctes avec des plafonds prévus ou non.
  - Des critères spécifiques de majoration pour enfant 10% pour 3 enfants).
  - Des conséquences diverses en cas de nouvelle union.
- les règles d'attribution et de calcul des pensions de réversions très différentes en fonction des régimes de retraites, créent des injustices et doivent être remises à plat.

**Avec la future réforme des retraites,  
les règles d'attribution et de calcul de  
la pension de réversion seront  
profondément modifiées.**

**Vers quoi  
s'orienté-t-on ?**

**Serez-vous  
perdant ou  
gagnant ?**



# **Dans un ordre juste et équitable**

- Pas de cotisations ... pas de pensions.
- **Or, il y aura toujours des pensions minimum même pour ceux ou celles qui n'ont jamais travaillé ou peu... Justice ? Équité ?**
- De ce fait, je pense que la réversion est une forme de justice puisque le conjoint décédé ne profite plus de sa pension mais lègue à son conjoint environ 50% pour un temps limité le plus souvent.

# Les engagements .....

Selon [l'engagement](#) du Président de la République,

"aucun bénéficiaire actuel ne verra sa pension de réversion diminuer ne serait-ce que d'un centime." Les personnes qui sont aujourd'hui à la retraite ne seront pas concernées par la réforme.

Pour eux, les montants des retraites, des pensions de réversion et les droits à la réversion en cas de décès du conjoint ne seront ainsi aucunement modifiés.

Les projets de changement des règles de la réversion concernent les nouvelles pensions, celles qui seront attribuées **aux futurs retraités du nouveau système** en cas de décès de leur conjoint.

# Les questions posées par le HCRR

## Quels droits accorder aux conjoints en cas de décès?

- Le droit à la réversion ne doit pas dépendre des revenus du conjoint survivant
- Supprimer la réversion pour les ex-conjoints
- Accorder la pension de réversion uniquement au dernier époux( épouse )
- Aligner pour tous le principe de la réversion en vigueur chez les fonctionnaires
- Suppression totale de la pension de réversion.
- Permettre la réversion pour les concubins (Vie maritale ou union libre)
- Cette possibilité de réversion doit être supprimée



# Le COR préconise

Enfin, le COR préconise de prendre son temps pour réformer la pension de réversion. Pour l'institution, il n'est pas nécessaire d'aligner le calendrier de réforme de la réversion sur celui des retraites de droit direct.

« Dans la mesure où les choix de couple initiaux ont des effets différés sur plusieurs décennies, il pourrait être nécessaire d'introduire une clause d'antériorité préservant les droits des couples déjà constitués », conseille-t-il.

La réforme de la réversion ne toucherait alors que les générations qui auraient commencé leur activité en 2025, date à laquelle la réforme des retraites devrait entrer en vigueur.

# **Une mesure électoraliste?**

**LA RÉFORME DES RETRAITES  
POURRAIT OUVRIR LA PENSION DE  
RÉVERSION AUX COUPLES PACSÉS**

# Simple ajustements ou refonte totale du système

## 5 hypothèses pour faire évoluer la réversion ?

1. **HARMONISER LES DIFFÉRENTS RÉGIMES EXISTANTS (NON VERS LE HAUT POUR NE PAS PÉNALISER L'ENSEMBLE DES COTISANTS QU'ILS SOIENT MARIÉS OU NON**
2. **seraient uniquement pris en compte pour le calcul de la réversion, les droits constitués pendant la vie commune.**  
Mécaniquement, cela supprimerait les conditions de durée du mariage ou de non remariage du conjoint survivant pour bénéficier de la réversion.
3. **financer la réversion grâce à un dispositif de solidarité via l'impôt par exemple.**

### Les buts

- Corriger les inégalités de pension liées notamment à une division au sein du couple, avec d'un côté celui qui privilégie la vie active et de l'autre celui qui se tourne plus vers la vie de famille.
- Maintenir le niveau de vie du conjoint survivant.

# Refonte totale de la réversion

- 4. Partage des droits entre époux** (possibilité offerte au couple de se transférer des points par exemple si l'un gagne plus que l'autre, uniquement pendant leur période de vie commune.)

Toutefois, ce système serait souvent bien moins avantageux que la réversion, en cas de décès.

- 5. Une “assurance veuvage”** se substituant à la pension de réversion  
“Il s'agirait d'une prestation réservée aux personnes d'âges élevés pouvant justifier d'une vie commune prolongée à cet âge élevé, ...

Indépendamment de toute référence à une vie commune pendant la vie active. Son montant serait calibré pour éviter toute perte de niveau de vie lors du veuvage”.

La pension de réversion ne se calculerait plus à partir d'un pourcentage de la pension du conjoint décédé mais à partir du niveau de vie ménage, qu'il s'agirait de préserver.

Donc à des montants de réversion radicalement différents, selon la répartition des revenus entre les deux membres du couple. Exemples : diapo suivante

# En fait ce qui est prévu :

## une réversion en fonction des ressources du conjoint survivant

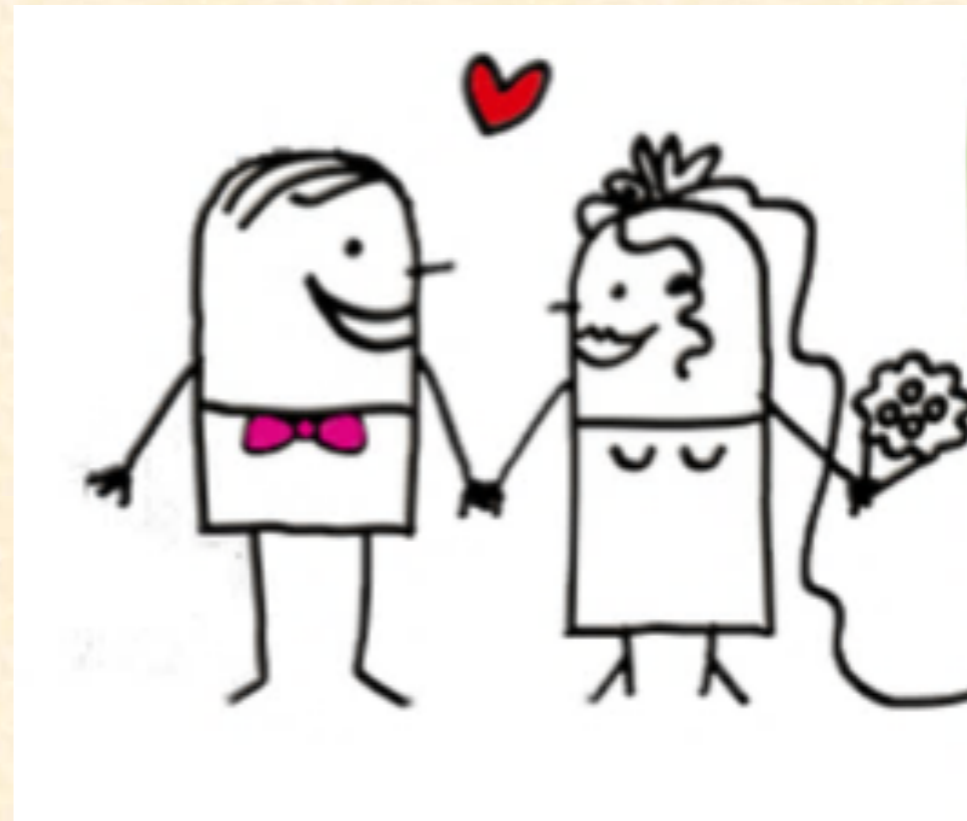
Montant de pension mensuelle (niveau de vie* : 2.666 euros)	Montant de pension de réversion mensuelle
Conjoint décédé : 2.500 euros et conjoint survivant : 1.500 euros	1.166 euros
Conjoint décédé : 2.000 euros et conjoint survivant : 2.000 euros	666 euros
Conjoint décédé : 4.000 euros et conjoint survivant : 0 euro	2.666 euros
Conjoint décédé : 2.666 euros et conjoint survivant : 1.333 euros	1.333 euros
Conjoint décédé : 1.500 euros et conjoint survivant : 2.500 euros	166 euros

\*

*Le niveau de vie, selon la définition du COR, se calcule en divisant les revenus du foyer par un nombre de parts : 1 part pour une personne seule, 1,5 part pour un couple. Ici, les 4.000 euros de pension se traduisent par un niveau de vie de  $4.000 / 1,5 = 2.666$  euros par mois*

# Protection du conjoint

- **Faire l'évaluation de sa réversion.**
- **Faire l'évaluation de ses ressources après.**



**Dés à présent !!!!**

# Schema pour la retraite modulable devant être actualisé tous les 5 ans

Ne pas sous estimer une baisse des retraites à venir

Attention délai de carence et durée

Femmes 85,1, Hommes 78,2  
(Espérance de vie à la naissance)

Mutuelle santé+++

Projets personnels à la retraite  
Dépenses pour 1/3 étudiants /parent à charge

Dépenses personnelles voyages maison etc.

Dépenses obligatoires (loyer gaz électricité assurances voiture mutuelles etc)

Frais professionnels de sortie pour cumul

Retraite facultative salariée Préfon .  
Retraite facultative libérale type Madelin,  
assurance vie et autres  
Immobilier locatif

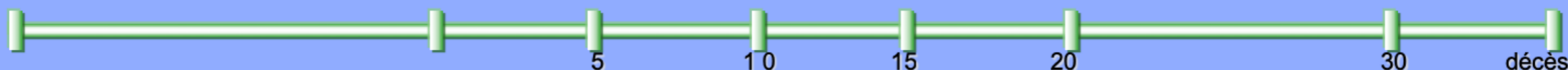
Garantie «dépendance »

Cumul emploi retraite

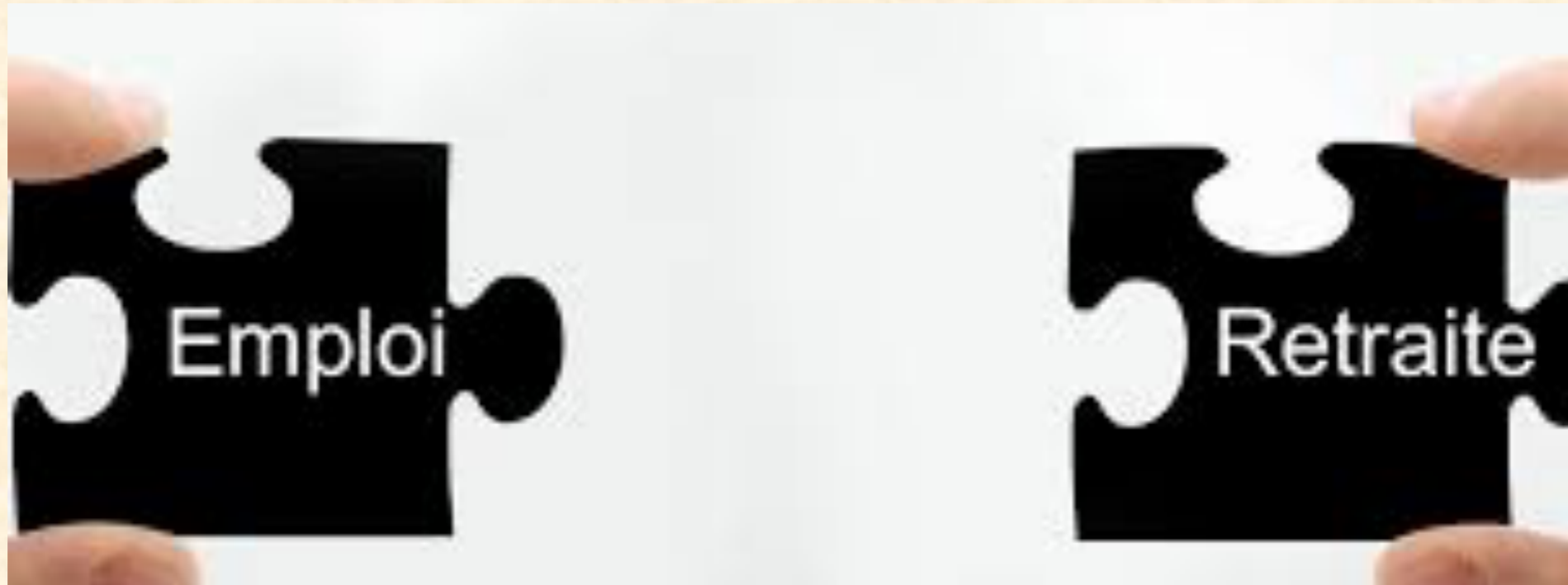
Retraite salariée et autres

Estimation de ou votre retraite carmf

Capital décès et réversion conjoint Et Pensions enfants



# Nous répondons à vos questions



Rien n'a bougé





En espérant que nos politiques n'attendent pas tout simplement la fin du papy boom ....



**POUR NOS**

**RETRAITES**



**ON LUTTE !**

On se bouge si besoin

Il faudrait qu'enfin un  
gouvernement traite les  
finances de la nation en  
bon père de famille



James  
STEWART

Donna  
REED

# LA VIE EST BELLE

Un film de  
FRANK CAPRA

**MERCI  
de votre  
attention !**

